

**CONSEIL MUNICIPAL DE CAOURS L'HEURE
PROCES VERBAL
REUNION DU 14 février 2017**

Date de convocation : 7 février 2017

L'an deux mil dix-sept, le 14 février, 20 h 30, les membres du conseil municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Bernard DUQUESNE, Maire.

Etaient présents : Bernard DUQUESNE, Pascal DRUEL-POTTIER, Philippe RANDON, Jacky DELAITRE, Jean-Marie SONNEVILLE, Bernard FORESTIER, Dominique BERZIN, Marie-Claire DOLLE, Marc GENEAU DE LAMARLIERE, Stéphane DUCROCQ, Véronique CHABANCE

Excusés : Antony DOURNEL qui donne procuration à M Bernard Duquesne, Patricia CHASTAGNER

Absents : Rémi FOULON, Delphine FROMENT

Pascal DRUEL-POTTIER a été nommé secrétaire.

Nombre de conseillers en exercice :	15
Présents :	11
Votants :	12

COMPTE RENDU

Le procès verbal du 13 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATION

Attribution d'une subvention à l'OCCE de l'école de Caours Neufmoulin pour le voyage scolaire de fin d'année

Le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet mené par les enseignantes des classes de CP, CE1, CE2, CM1, CM2

Voyage du 12 au 16 juin 2017 en Vendée (puy du Fou)

Coût du voyage : 381€ enfant

41 enfants sont concernés et 5 accompagnateurs

Le financement pourrait être le suivant :

Participation des parents : 130€par enfant

Subvention des communes de Caours et de Neufmoulin : 1500€par commune soit 3000€

Complément à prélever sur coopérative OCCE Caours et coopérative OCCE Neufmoulin

Solde association des parents d'élèves de Caours Neufmoulin (APCN)

APRES EN AVOIR DELIBERE

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité de financer le voyage scolaire à hauteur de 1500€ dépense qui sera inscrite au BP 2017 à l'article 6574 au profit de l'OCCE Caours Neufmoulin

DELIBERATION

Adoption des statuts de la CABS

Suite aux observations de la Préfecture, les statuts de la nouvelle Communauté d'agglomération Baie de Somme ont été modifiés.

Le Maire donne lecture des statuts de la nouvelle communauté d'agglomération Baie de Somme adopté en conseil communautaire le 9 février 2017.

APRES EN AVOIR DELIBERE

L'assemblée délibérante adopte à l'unanimité les statuts de la CABS.

Observations faites concernant l'entretien des bâtiments scolaires, un manque de précision subsiste dans les statuts.

DELIBERATION

Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux –2017-

Le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de mise en accessibilité de différents bâtiments communaux conforme à l'AD'AP de la commune :

- Installation d'une boucle magnétique pour les personnes malentendantes 275€HT
- Création d'une place PMR aux abords de l'école 580€HT
- Installation de panneaux indicateurs du terrain de boules et de tennis 38.11€HT

Pour un montant de travaux estimé à 893.11€HT

Correspondant au(x) devis présenté(s) par : SARL GAFFE, STPA, SYD

APRES EN AVOIR DELIBERE

L'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R et arrête le plan de financement suivant :

Subvention Etat DETR : 312.59€

Fonds propre : 759.14€(dont 178.62€de TVA)

Demande de subvention au titre de la Réserve Parlementaire

Le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre des travaux de voirie rue de haut, suite à l'accord de principe du 21 octobre 2016, il y a lieu de transmettre un dossier de demande de subvention au titre de la réserve parlementaire auprès du député Monsieur Pascal Demarthe.

Il présente un devis estimatif global d'un montant de travaux de 101 100 €HT

La commune, pour réaliser cette opération pourrait prétendre à une subvention dans le cadre de la réserve parlementaire. Le plan de financement pourrait être le suivant :

- Subvention sollicitée auprès du département (25%) :25275€
- Subvention sollicitée au titre de la réserve parlementaire 8 000 €
- Fonds propres 67825 €

APRES EN AVOIR DELIBERE

8000 € Le conseil municipal adopte le projet qui lui est présenté, et sollicite une subvention de

dossier. Le conseil municipal autorise le maire à signer l'ensemble des pièces relatives à ce

Divers

Parking de l'église de Caours:

Les travaux sont actuellement arrêtés. Les difficultés, liées à la mauvaise qualité des sols et à la période pluvieuse actuelle, nécessitent l'interruption de ce chantier. Une modification de la structure de la chaussée est à l'étude avec l'entreprise (craie traitée) afin d'obtenir un résultat final de qualité en restant dans des coûts raisonnables.

AD'AP

Monsieur le Maire a demandé une dérogation pour la sortie mairie côté cour. Les travaux estimés pour la création d'un seuil atteignant la somme de 6900€, Monsieur le Maire a exposé dans sa demande 3 solutions différentes (sortie côté route, entrée par la salle des associations et utilisation des rampes amovibles) pour éviter cette dépense jugée inutile.

Fibre optique

Travaux arrêtés à l'initiative d'Orange, l'entreprise chargée des travaux devant intervenir sur un autre chantier.

Gestion cimetière

Monsieur le Maire souhaite une réédition du plan du cimetière actualisé (avec l'aide d'une photo prise par un drone) ainsi que la rédaction d'un règlement de cimetière.

Plan communal de sauvegarde (PCS)

3 réunions seront programmées, la première le lundi 10 avril 2017 à 19h30 pour la rédaction du PCS, document qui recense l'ensemble des mesures et des équipements permettant de protéger la population en cas d'alerte (climatique ou environnementale ou attentat...)

Participation citoyenne

Une réunion publique d'information du dispositif (déjà mis en place dans plusieurs communes de l'Abbevillois) sera programmée avec la Gendarmerie.

Hauts de France propres

Opération programmée le 18 mars à 9h, rdv à la mairie.

SISCO Caours Neufmoulin

Annulation de la dissolution du SISCO, seul 3 agents sur 6 ont été transférés à la CABS.

Comité des fêtes

Assemblée générale le 10 mars à 20h30

Elections

Il est demandé aux conseillers de réserver un créneau horaire pour tenir les bureaux de vote. (planning avec la secrétaire de mairie)

Adoucisseur du lave-vaisselle de la salle communale

3 devis ont été demandés pour le remplacement de l'adoucisseur

Olivier Mallet:

Adoucisseur d'eau ADESIO 221 de type volumétrique 1755€HT

SMAF:

Adoucisseur d'eau de marque CTA V19 de type chrométrique 809.39€HT (Incluant une somme de 139.22€HT POUR LEUR première intervention en 2016)

Patio Home solutions: 4 propositions

- 1- adoucisseur d'eau de marque CTA de type chronométrique 571.50€
- 2- adoucisseur d'eau de marque Diamond de type volumétrique 725.50€HT
- 3- adoucisseur d'eau de marque Rondéo de type volumétrique électronique 932.50€
- 4- même équipement que proposition 3 avec reprise de la plomberie 999€

Monsieur le Maire donne quelques informations techniques pour comparer les deux modes de régénération.

	Avantages	Inconvénients
Programmateur Chronométrique	<ul style="list-style-type: none">- Le coût à l'achat est moins élevé- Il permet de programmer la régénération à une heure de soutirage faible/ nulle	<ul style="list-style-type: none">-Il ne s'adapte pas à une consommation d'eau variable : la régénération a lieu même en cas d'absence, et il n'y pas de régénération programmée lors d'une surconsommation inhabituelle- La durée de vie de la résine est réduite en raison des régénérations superflues.
Programmateur Volumétrique	<ul style="list-style-type: none">- Il s'adapte à une consommation très variable : la régénération est effectuée uniquement lorsque cela est nécessaire- Les régénérations sont plus précises- Il garantit une eau adoucie, peu importe la consommation	<ul style="list-style-type: none">- Le coût à l'achat est plus élevé-

Groupe électrogène habitation route du chemin

M. Ducrocq souhaite alerter les élus sur les observations faites par quelques administrés concernant la nuisance sonore du groupe électrogène qui fonctionne régulièrement.

Propreté des routes

Suite à des remarques de plusieurs habitants, il est rappelé l'obligation de procéder au nettoyage de la chaussée, si nécessaire, après l'utilisation d'engins agricoles.

Monsieur le Maire fait part qu'une convention est en cours d'élaboration pour maintenir le service du passage de la balayeuse par la ville d'Abbeville (le passage de la balayeuse ne faisant plus parti des compétences de la nouvelle communauté d'agglomération).

La séance est levée à 21h30